«Manifestation des salariés de Goodyear - Jean Arthuis : « Comme un boomerang ! »»

11/03/2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Manifestation des salariés de Goodyear - Jean Arthuis : « Comme un boomerang ! »

« Mercredi 27 février dernier, le Sénat a adopté la proposition de loi d'amnistie sociale, déposée par le groupe communiste et devrait être examinée en mai à l'Assemblée nationale. J'ai voté, avec mes collègues du groupe UDI-UC, contre ce texte considérant cette décision inopportune et dangereuse, cette dernière encourageant les effets d'aubaine et laissant les portes entrouvertes aux comportements les moins recommandables. Cette loi est contraire à l'esprit de la République.

Hier, devant le siège de Goodyear, les salariés de cette même entreprise ont violement manifesté alors qu'un comité central d'entreprise se réunissait sur le projet de fermeture du site d'Amiens-Nord. Jets de bouteilles et autres projectiles, insultes, dégradations en tout genre ont émaillé la manifestation. Cependant, un cap a été franchi dans la violence car la police a dénombré 19 blessés et 5 manifestants ont été hospitalisés. Ces violences ont été suivies des traditionnelles condamnations de tout bord mais les plus significatives ont été celles du Gouvernement. Madame Najat Vallaud-Belkacem, Porte-parole du Gouvernement, a jugé la violence réservée aux forces de police « inexcusable » et Manuel Valls, Ministre de l'Intérieur a quant à lui utilisé le terme « inacceptable ».

Voici, comme un « boomerang », la réponse des salariés de Goodyear au texte d'amnistie voté par la majorité présidentielle au Sénat. Le Gouvernement ne peut feindre l'indignation quand dans le même temps, il excuse les actes de violence exercés lors des conflits sociaux. La seule réponse efficace à la colère de ces salariés est de prendre les décisions courageuses de relance de la compétitivité de notre économie. Le vrai sujet de compétitivité, c'est le coût du travail et j'appelle le Gouvernement à engager des réformes structurelles, notamment sur l'allégement des charges sociales et la flexibilité du droit du travail.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC